



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Maintien de la lettre d'entente sur le régime de retraite

BOUCHERVILLE, le 19 décembre 2003 - Ce matin, devant le tribunal d'arbitrage, la Direction a confirmé que la lettre d'entente No 12 sur le régime de retraite (qui contient entre autre la règle du 80) continuera de s'appliquer jusqu'au renouvellement de la convention collective. En effet, lors de la dernière rencontre de négociation du 9 décembre dernier, la Direction nous avait fait part de son intention de rétablir dès le 1 janvier 2004 les anciennes conditions du régime (et en particulier la règle du 85 avec un minimum de 55 ans d'âge). Ceci contrevenait à notre lettre d'entente et lésait plusieurs de nos membres qui voulaient partir à la retraite au début de 2004. Bien que consciente de violer le texte de notre entente la Direction nous mentionnait qu'elle pouvait vivre avec les conséquences. Étant donné le préjudice important d'une telle attitude, le Bureau du SPSI a mandaté ses conseillers juridiques afin qu'ils obtiennent une ordonnance de sauvegarde (injonction) sur ce point. Ce matin, avant que l'arbitre puisse entendre les parties, la Direction est revenue sur sa position!!!

Prolongation des contrats des employés temporaires

Cet après-midi, suite à une demande de comité de relation de travail formulé le 17 décembre par la Direction, les représentants du SPSI ont rencontré la Direction afin de discuter de la problématique des temporaires. La Direction nous a informé qu'elle désirait prolonger les contrats de certains temporaires jusqu'au renouvellement de la convention collective. De plus, la Direction a demandé de réembaucher les temporaires désignés déjà licenciés et de retirer l'ensemble des griefs déjà déposés dans ce dossier. Le SPSI a réitéré son offre du 25 novembre à l'effet de prolonger les temporaires présents et retenus par la Direction jusqu'au 29 février 2004. À ce moment la Direction a mit fin à la rencontre.

Nos souhaits pour l'année qui vient

Les membres du Bureau tiennent à vous transmettre leurs meilleurs vœux pour l'année qui vient.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat